

portant reclassement et nomination de Monsieur
L.FOUNDA Edouard, Professeur-adjoint d'éducation
physique et sportive de 3ème échelon des cadres
de la catégorie A - hiérarchie II des Services
Sociaux (Jeunesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/130/IF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- Vu le décret n° 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancement des agents de l'Etat ;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté de Promotion n° 3986/MS-DGS-DALF.4 du 26 juin 1981
- Vu l'arrêté n° 5435/MS-DGS-DDGTFP du 5 août 1981 autorisant certains Professeurs-Adjoints et Maîtres d'éducation physique et sportive à suivre des cours à l'I.S.E.P.S. (Université Marien NGOUABI) de Brazzaville ;
- Vu la lettre n° 1 9 3 /DGS/DALF.4 du 4 MARS 1982 du Directeur Général des Sports transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE --

.../.....

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret 74/454 du 17 décembre 1974 susvisé, Monsieur BAFOUNDI Edouard, Professeur-adjoint d'éducation physique et sportive, de 3ème échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection d'éducation physique et sportive session de septembre 1981, délivré par l'Université Marien NGOUABI, est réclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur d'éducation physique et sportive de 2ème échelon, indice 920 ACC-NEAIFP.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 17 Juin 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

-- G. OBA APOUNOU --

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

-- Bernard COMBO MATSIOM --

-- Colonel Louis SYLVAIN-GOM --

Le Ministre des Finances

-- Itihi Ossetoumba LEMOUNDZOU --

AMPLIATIONS :

-- JORPC..... 1
-- DGIFF/DEF..... 3
-- DE..... 3
-- DCF..... 3
-- MJS..... 1
-- DAF/SPORTS..... 3
-- DGS/SPORTS..... 3
-- INTERESSE..... 2
-- DOSSIER..... 2
-- SGCM/EC..... 3/22